

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-21

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avenant N°2 au bail de location MAM Malmont "Les Sens en Eveil"

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 19 septembre 2024, avait approuvé la diminution de moitié du loyer de la MAM de Malmont "Les Sens en Eveil" afin de faciliter la transition, suite au départ d'une assistante maternelle et dans la perspective d'en trouver une autre rapidement.

L'association étant semble-t-il en mesure de trouver une voire 2 autres assistantes maternelles, mais seulement à partir du mois de janvier. Monsieur le Maire propose donc de maintenir la diminution de moitié un mois complémentaire, c'est-à-dire sur le mois de décembre.

AR Prefecture043-214302051-20241212-24_12_21-DE
Reçu le 18/12/2024

C'est pourquoi, il vous est proposé,

DE VALIDER l'avenant N°2 prolongeant la diminution du loyer de l'association "Les Sens en Eveil", pour la MAM de Malmont, sur la base de 262,50 € par mois.

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire pour signer l'avenant N°2 au bail de location et de le notifier à Mme Jessica VERON

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_21-DE
Reçu le 18/12/2024